

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 23/08/2022
DATE D'AFFICHAGE : 02/09/2022
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 16 - Absents : 2 - Votants : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0
<u>OBJET :</u> AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE MANDAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA SOMME ET LA FDE80 2021-2023

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1^{er} septembre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président

Etaients présents : 16 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaients absents et excusés : 2 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que le Conseil Départemental a décidé d'augmenter les enveloppes d'aide pour la période 2021-2023.

- l'enveloppe de 9 millions d'euros pour l'aide à la modernisation de l'éclairage public (leds) passe à 10,6 millions d'euros ;
- l'enveloppe de 3 millions d'euros pour l'aide à l'équipement en matériel de vidéoprotection passe à 4,4 millions d'euros.
- l'avance à la Fédération passe de 250 000 euros à 3,25 millions d'euros

Cette modification des enveloppes et de l'avance nécessite de passer un avenant n°3 à la convention de mandat relative à la gestion de ces aides, passée entre la Fédération et le Département de la Somme.

Le Bureau de la FDE 80, après en avoir délibéré :

- approuve la passation de l'avenant n° 3 de la convention de mandat entre le Conseil Départemental de la Somme et la FDE 80 ;
- charge Monsieur le Président de signer cet avenant n° 3 et d'en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

